

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT – CAHIER DES CHARGES

**SENSIBILISATION AUX TECHNIQUES DE
MANUTENTION - CONVENTION**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 207003U11V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 201 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 30 novembre 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

SENSIBILISATION AUX TECHNIQUES DE MANUTENTION - CONVENTION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de :

- ◆ se sensibiliser aux techniques de manutention de charges inertes ;
- ◆ se sensibiliser aux facteurs de risques liés à la tâche ;
- ◆ développer une attitude responsable en matière de santé et de sécurité.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ lire couramment un texte simple, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ consulter, d'une manière efficace, des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple et clair.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'Etudes de Base- CEB

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Néant.

4. PROGRAMME : CAHIER DES CHARGES

Au départ de situations professionnelles de manutention de charges inertes,

le chargé de cours veillera à :

- ◆ décrire les postures et les mouvements mis en œuvre et situer les différentes zones du dos (les zones cervico-dorsale, dorsale et lombo-sacrée) sollicitées ;
- ◆ faire évaluer le risque encouru au départ des facteurs suivants :
 - caractéristiques de l'objet manipulé (poids, stabilité, prise),
 - caractéristiques individuelles de la personne (, hérédité, âge, sexe, condition physique, antécédents médicaux, expérience ...),
 - nature de la tâche : durée et répétition,
 - posture ;
- ◆ susciter l'identification, la justification et la reproduction de la bonne posture par exemple en
 - ayant une position stable,
 - saisissant fermement la charge,
 - fléchissant les jambes,
 - maintenant le dos droit et plat,
 - portant la charge près du corps
 - recourant à des équipements (chariots, diables, sangles...) ;
- ◆ exercer les apprenants à adopter la bonne posture pour:
 - le port d'une charge,
 - le levage en hauteur,
 - la manutention d'une charge longue,
 - la manutention de bidon.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est souhaitable de ne pas dépasser le nombre de 15 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Techniques de manutention	CT	B	8
3.2. Part d'autonomie			
Total des périodes			8